COMMUNE DE BOUZONVILLE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2016

Sous la Présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- o --

Présents (22) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Alain LINDEN, M. Guy OLLINGER, Mme Michelle RIGAUD, M. Manuel RIOS, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON

Procurations (2) : M. Robert CHAMPLON à M. Bernard ALTMAYER, M. Régis SUMANN à M. Denis PAYSANT

Excusés (1) : M. Armel CHABANE

Absents (2) : M. Jean-Marie SIBILLE, Mme Aurélie THEOBALD

- Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. Roland GLODEN comme secrétaire de séance.

- Compte rendu d'activité dans le cadre des délégations de fonction du Conseil Municipal au Maire depuis le 23 février 2016

Déclarations d'intention d'aliéner

La Commune de Bouzonville a été rendue destinataire des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

Date	Immeuble	Vendeur	Prix	Acquéreur
24/02/16	21 rue d'Eller	ZAYER Cédric	100 000 €	MEISTERMANN Alain 17A rue des saints innocents 57220 BOULAY
24/02/16	NB, rue Jeanne d'Arc	HILT Geneviève, veuve REITZ et consorts	10 680 €	M et Mme HIRTZ Fabrice 3 impasse Henri II de Lorraine 57320 BOUZONVILLE
29/02/16	2 rue de France	PILAREK Jennifer, née OCHEM	Adjudication mise à prix 50 000 €	
03/03/16	1 rue de France	SCI MALKEVI	72 000 €	DAMIANI Claude à DIEERDANGE (Allemagne)
04/03/16	13 résidence les pierres hautes	AUGE André	255 000 €	XUE Li-Ao à Luxembourg
07/03/16	12 rue de la Moselle	GROSSI Sandro	166 000 €	DEPLANQUE Jacky De ROSSELANGE
14/03/16	3 rue Berlioz	Consorts MOHR	55 000 €	DENIZ Serdar 33 rue de Benting 57320 BOUZONVILLE

Pour la première (vendeur ZAYER Cédric), le dossier est en attente de décision :

- soit la commune préempte au prix fixé par le vendeur,
- soit la commune décide de ne pas faire l'acquisition des biens immobiliers.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour les six autres, il n'a pas fait usage du Droit de Préemption Urbain par la Commune.

Abonnements et adhésions divers

- l'adhésion à l'Association des Maires de France, au tarif annuel 2016 de 657,88 € a été renouvelée,
- l'abonnement au guide des imputations budgétaires (document papier et abonnement en ligne) n'a pas été reconduit en 2016. Le coût de cet abonnement a été de 98 € en 2015.

Chèques

- Une chèque de 1 177,36 € émis par l'assureur de la Commune a été encaissé, au titre d'un remboursement sur des mouvements de la flotte de véhicules en 2015.

- Informations diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un probable retrait d'une classe en cycle élémentaire au Groupe Scolaire Pol Grandjean à compter de l'année scolaire2016-2017. Il déplore cette situation. Un courrier a été envoyé à M. le Directeur Départemental de l'Education Nationale lui demandant de revenir sur sa position,
- M. le Maire se félicite de la réussite du repas des seniors 2016 et remercie Mme Françoise DALSTEIN ainsi que les membres du CCAS pour la bonne organisation de ce moment de convivialité.
- un dépôt de gerbe en mémoire des évènements d'Algérie, est prévu au Monument aux morts le 19 mars 2016 à 11 heures,
- une réunion préparatoire aux travaux du Parc est programmée le 22 mars 2016 à 8 heures 30,
- une journée d'entretien en vue du recrutement de l'adjoint au directeur du pôle technique aura lieu le jeudi 24 mars 2016,
- la braderie du Vendredi Saint se tiendra le 25 mars 2016,
- un spectacle de magie aura lieu le samedi 26 mars 2016 à la salle des fêtes de Bouzonville,
- le prochain Conseil Municipal est envisagé à la date du 31 mars 2016 et aura pour ordre du jour principale le vote du budget primitif 2016.

1. 2016031401 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

1) 2016031401	-	Approbation de l'ordre du jour
2) 2016031402	-	Approbation du Conseil Municipal du 23 février 2016
3) 2016031403	-	Informations concernant l'éolien - Présentation par deux prestataires
4) 2016031404	-	Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

2. 2016031402 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2016.

3. 2106031403 - Informations concernant l'éolien - Présentation par deux prestataires

M. Franck ISCH rejoint le conseil Municipal à 19 heures 41.

Les deux sociétés suivantes sont désireuses d'implanter un parc éolien sur le territoire de Bouzonville :

- la société David Energies, représentée par M. Christophe DAVID, 16 rue du commerce 49120 Chemillé,
- la société Abo-Wind, représentée par M. Nicolas MERCIER, basé à Orléans, mais dont le siège est situé 2 rue du libre échange CS 95893, 31506 Toulouse cedex 5. Cette société a notamment implanté le parc éolien de Teterchen.

Il ressort des deux présentations que la seule zone suffisamment exposée aux vents se situe sur les hauteurs à l'est de Bouzonville de part et d'autre de la RD 918 en direction de Schreckling.

La zone d'étude définie par le schéma éolien régional est reproduite en annexe du présent compte-rendu.

Les deux sociétés souhaitent lancer une étude pour l'implantation de 5 à 8 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres permettant de générer chacune 2 à 2,5 Mw, pour un total compris entre 12,50 et 15 Mw.

Outre l'exposition aux vents, la zone est optimale compte tenu de la relative proximité d'un transformateur électrique au Stockholz et de l'éloignement de 500 mètres ou plus de toute habitation.

Sur le plan financier, l'électricité produite est rachetée 8,097 centimes d'euros le Kw en 2016 et devrait tomber à environ 7 centimes € à compter de 2017. Les retombées fiscales sont de l'ordre de 30 000 € par an et par éolienne (IFER, CET, Taxe foncière) essentiellement au profit de la Communauté de communes du Bouzonvillois. En outre, une location de 2 900 € par Mw est répartie entre les propriétaires fonciers (à 60% en fonction de la superficie de la zone d'étude concernée et à 40% sur les terrains d'implantation).

Le temps des études et d'instruction administrative durerait plusieurs années.

M. le Maire remercie les personnes présentes pour leur présentation et informe les membres du Conseil Municipal que la commission des travaux et des affaires immobilières pourrait, le cas échéant, être saisie du dossier et se prononcer sur l'opportunité de créer un parc éolien sur le territoire de Bouzonville.

4. 2016031404 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

M. le Maire effectue un rappel des règles concernant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière afin d'éclairer leurs choix lors du budget primitif.

Objectifs du DOB

- discuter des orientations budgétaires,
- informer sur la situation financière de la collectivité.

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget est illégale.

La délibération qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le DOB doit intervenir dans les deux mois précédent l'examen du budget.

Le budget primitif est voté lors d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget.

La note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres du Conseil Municipal 5 jours avant la réunion. Elle doit comprendre des informations d'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau de l'endettement sur son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB. Ce dernier est relaté dans un compte-rendu de séance.

CONTEXTE GENERAL : Situation économique et sociale

1. Situation internationale et nationale

Source : http://www.insee.fr - Note de conjoncture INSEE Octobre 2015
http://www.economie.gouv.fr/cedef

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0,4 %) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Les informations conjoncturelles de l'été augurent d'un écart croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce que les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé. Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat du revenu.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0,4 % au troisième trimestre puis +0,5 % au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélèrerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0,4 %). Cela porterait la croissance sur l'année à +1,1.% (après +0,2 % en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélèrerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1,7 % après +1,1 %). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélèrerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début d'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active, et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10,3 % en France (y compris Dom).

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Du côté de la demande extérieure, le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu, notamment s'il entamait la confiance des chefs d'entreprises en Europe. Du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps, au regard des composantes de la demande et de l'amélioration du climat des affaires : alors qu'un rebond modéré a été retenu dès l'été, l'activité pourrait décevoir de nouveau, ou bien par contrecoup accélérer plus franchement que prévu.
S'agissant de la dette publique (de Maastricht), c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales, elle s'établit, à la fin du deuxième trimestre 2015, à 2 105,4 Md€, en hausse de 16,0 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 0,2 point par rapport au premier trimestre 2015, à 97,6 %. Rappelons que fin 2014, cet encours de dette s'élevait à 2 037,8 milliards d'euros, dont 188,2 milliards d'euros pour les collectivités locales, après 1 953,4 milliards un an plus tôt. Il atteignait 95,6 % du PIB, contre 92,3 % fin 2013.

2. Situation particulière du secteur public communal

Source : Extrait du rapport 2015 de l' Observatoire des Finances Locales

Au 1er janvier 2014, le secteur communal rassemble 36 614 communes regroupées en 2 145 EPCI à fiscalité propre et 67 communes isolées (y compris Mayotte).

La croissance des dépenses de fonctionnement ralentit

En 2014, les dépenses de fonctionnement du secteur communal progressent de 2,1 %, soit un rythme plus modéré que les années précédentes (respectivement + 3,2 % et + 3,4 % en 2012 et 2013).

Ce ralentissement est plus visible dans les communes (+ 1,6 % après + 2,9 % en 2013) que dans les groupements à fiscalité propre (+ 4,1 % après + 4,7 %). Il provient notamment de la baisse des achats et charges externes (- 0,8 % après + 3,6 % en 2013).

Les frais de personnel restent en revanche dynamiques dans le secteur communal, et connaissent même une accélération en 2014 : + 4,5 % après + 3,3 %. Ils pèsent de plus en plus sur les budgets des communes et des groupements à fiscalité propre ; ainsi, avec 43,6 Md€, ils représentent 48,8 % des charges de fonctionnement en 2014, soit un point de plus qu'en 2013. Le point d'indice de la fonction publique étant gelé depuis juillet 2010, cette augmentation provient notamment du relèvement du taux de la contribution « employeur » due à la CNRACL (passé de 28,85 % à 30,40 % au 1er janvier 2014), et de la revalorisation de la grille indiciaire pour les agents de catégorie C et B intervenue au 1er février 2014. Ces deux facteurs expliquent à eux seuls près d'un tiers de l'évolution intervenue dans le secteur communal en 2014. La progression des frais de personnel provient donc pour partie d'une augmentation des effectifs, qui peut notamment être liée à la réforme des rythmes scolaires, même si c'est en 2015 que les effets se feront sentir en année pleine.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la progression des frais de personnel est plus forte dans les groupements à fiscalité propre (+ 7,1 %) que dans les communes (+ 4,0 %). Ceci reflète la montée en charge progressive de l'intercommunalité qui associe une hausse modérée des dépenses communales de personnel et une progression importante de celles des groupements de communes.

Cette approche, comptable mais non consolidée, ne tient toutefois pas compte des flux liés à la mutualisation des services en matière de gestion et de dépenses de personnel (mises à disposition de personnel facturées) qui se développent au niveau du secteur communal.

Des recettes courantes atones

Avec 104,8 Md€, les recettes de fonctionnement progressent seulement de 0,2 % en 2014, après + 2,0 % en 2013, ce qui confirme le ralentissement commencé en 2012. Ce ralentissement s'explique à la fois par la baisse des concours de l'Etat (-3,4 %) et par la moindre progression des impôts locaux (+ 1,1 % après + 4,3 % en 2013).

Au sein des impôts locaux, qui représentent maintenant près de la moitié des recettes de fonctionnement (49 %), les produits des impôts économiques (CFE, CVAE, IFER et TASCOM) diminuent de 0,3 % en 2014. Cette diminution provient notamment de la baisse de la CVAE (-2,5 %), contrecoup de la forte hausse observée en 2013 (+ 7,5 %). Les produits de la CFE et de la TASCOM progressent quant à eux de manière modérée. Les taxes ménages (taxes foncières et taxe d'habitation) progressent seulement de 2,1 % en 2014, après + 3,6 % en 2013. Cette progression assez faible s'explique tout d'abord par l'augmentation limitée des bases imposées, en raison d'une revalorisation des valeurs locatives de + 0,9 % en 2014, après + 1,8 % en 2013 ; par ailleurs, conformément au cycle électoral, les hausses de taux ont été limitées.
Quant aux autres impôts et taxes, ils sont en légère hausse (+ 0,9 %), malgré une diminution des droits de mutation à titre onéreux versés aux communes (- 1,2 %).

Dans le cadre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, le montant des concours financiers de l'État au secteur communal baisse de 3,4 % en 2014, pour s'établir à 26,8 Md€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) décroît en 2014 de 4,0 % pour les communes et de 1,8 % pour les groupements à fiscalité propre, ce qui représente une diminution de la DGF de 3,4 % sur l'ensemble du secteur communal. Le renforcement de la péréquation communale s'est poursuivi avec la confirmation en 2014 de la montée en puissance des deux fonds de péréquation horizontale du secteur communal : le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est augmenté de 210 M€ et atteint 570 M€ en 2014 ; le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) est augmenté de 20 M€ et atteint 250 M€ en 2014.

Au total, malgré le ralentissement des dépenses de fonctionnement, leur augmentation reste assez nettement supérieure à celle des recettes, ce qui entraîne une baisse de l'épargne brute du secteur communal pour la troisième année consécutive : -9,9 %, pour s'établir à 15,4 Md€. Cette baisse concerne plus particulièrement les groupements à fiscalité propre : -11,9 % contre -9,0 % pour les communes.

Le recul de l'effort d'investissement

En 2014, dans le bloc communal, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette chutent de 11,4 %, à 33,4 Md€. Cette chute, après la forte hausse de 2013 (+ 9,0 %), s'inscrit dans les effets classiques du cycle électoral, avec cependant une ampleur accentuée par la réduction de l'épargne brute. Pour les communes, la baisse se concentre sur les dépenses d'équipement (-15,4 %) tandis que les subventions d'équipement progressent (+ 4,2 %) ; au contraire, pour les groupements à fiscalité propre, la baisse de l'investissement est comparable pour ces deux composantes (4,8 %).

Malgré leur baisse en 2014, les dépenses d'investissement, hors remboursements de dette, du bloc communal représentent toujours plus de 60 % de l'investissement global des collectivités locales.

Un moindre recours à l'emprunt

Face aux 33,4 Md€ de dépenses d'investissement hors remboursements de dette, le bloc communal ne dispose que de 30,7 Md€ en provenance de l'épargne brute et des recettes d'investissement (hors emprunts). Ainsi, le besoin de financement est de 2,7 Md€ en 2014, en baisse de près de 2,4 Md€ par rapport à 2013, essentiellement du fait de la baisse de l'investissement.

Cependant, le flux net de dette (emprunts nouveaux - remboursements) diminue à nouveau, passant de 2,0 Md€ en 2013 à 0,8 Md€ en 2014. Le bloc communal opère donc un prélèvement sur la trésorerie de 1,9 Md€, après un prélèvement de 3,0 Md€ en 2013. La dette du secteur communal atteint 86,0 Md€. Compte tenu de la faible évolution des recettes de fonctionnement, le taux d'endettement (dette/recettes de fonctionnement) augmente de 0,9 point pour atteindre 82,1 % en 2014.

2015 : effets du cycle électoral et baisse des dotations de l'Etat

Comme en 2014, les recettes de fonctionnement du bloc communal seront marquées en 2015 par les effets du cycle électoral et par la baisse des dotations de l'Etat. Ces recettes bénéficieront d'une progression plus dynamique des impôts locaux, avec notamment une hausse de la CVAE (+ 4,4 %) et, pour les taxes ménages, un recours au levier fiscal classique en année post-électorale, tandis que la revalorisation des valeurs locatives sera similaire à celle de 2014 (+ 0,9 %).

L'année 2015 verra aussi une nouvelle diminution des dotations, au titre de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Au sein du bloc communal, la répartition de cette contribution s'effectue au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Les communes contribuent ainsi à l'effort d'économie du bloc communal à hauteur de 70 %, soit 1 450 M€ ; les groupements à fiscalité propre contribuent quant à eux à hauteur de 30 % du montant total du bloc communal, soit 621 M€. Dans un contexte de diminution de la DGF, la loi de finances pour 2015 fait augmenter la dotation de solidarité urbaine (DSU) de 180 M€, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 M€ et la dotation nationale de péréquation (DNP) de 10 M€. Par ailleurs, les deux fonds de péréquation du secteur communal continuent leur montée en puissance : le FPIC et le FSRIF, respectivement augmentés de 210 M€ et 20 M€ en 2015.

Les dépenses de personnel, qui représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement, pourraient progresser de façon moins soutenue qu'en 2014. D'une part, le relèvement de 0,1 point du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (qui passera de 30,4 % en 2014 à 30,5 % en 2015) est nettement plus modéré que celui observé au 1er janvier 2014 (+ 1,55 point). D'autre part, l'effet de la revalorisation des grilles des catégories C et B devrait également être moins important qu'en 2014. Le gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique devrait quant à lui se poursuivre.

Enfin, les effets du cycle électoral, associés à la baisse de l'épargne brute, devraient amener une nouvelle baisse des dépenses d'investissement.

3. La Loi de finances 2016

Baisse des dotations et augmentation de la péréquation verticale

Le contenu de la LF 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Pour l'année 2016, le montant de DGF est fixé à 33,109 milliards d'euros, en recul de 9,6 % par rapport à 2015. Ce recul, essentiellement imputable à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014. La clef de répartition serait identique à celle appliquée cette année, à savoir au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Pour 2016, la contribution des communes au redressement des finances publiques s'élève à 1,450 Md € (comme en 2015).

Parallèlement, cette baisse s'accompagnera d'un renforcement substantiel des dotations de péréquation verticale. La croissance des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) est identique à celle figurant dans la loi de finances initiale pour 2015, à savoir, + 180 millions d'euros de crédits nouveaux pour la DSU et + 117 millions d'euros pour la DSR. Quant à la dotation nationale de péréquation (DNP), le montant alloué en 2015, soit 794 millions d'euros, sera reconduit au titre de l'année 2016.

Les autres mesures de la LF 2016 :

Outre la baisse des dotations, la loi de finances pour 2016 prévoit également :

Une hausse du F.P.I.C.

L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2016 (+ 220 millions d'euros). Des dispositions sont introduites afin de préserver les communes pauvres situées dans des intercommunalités riches : sont ainsi exonérées de contribution au titre du FPIC, l'ensemble des communes de plus de 10 000 hab. classées parmi les 250 premières éligibles à la DSU, l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants classées parmi les 30 premières éligibles à la DSU et les 2 500 premières communes de moins de 10 000 hab. classées selon l'indice synthétique utilisé pour déterminer l'éligibilité à la DSU et à la DSR.

Une amélioration des recettes d'investissement

Est créé un fonds de soutien à l'investissement local, constitué de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de

logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;

- 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants;
- 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016. Il faut aussi rappeler que l'augmentation du taux pour le remboursement de la TVA aux collectivités décidée dans la loi de finances pour 2015 permettra d'obtenir davantage de recettes au titre du FCTVA : 16,404 % contre 15,761 %, applicable aux dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

Abaissement du plafond de cotisation au CNFPT

Le gouvernement a décidé de réduire la contribution des collectivités territoriales au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au CNFPT par les employeurs territoriaux passe de 1% à 0,9%, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances. Depuis 2007, ces revalorisations ont été les suivantes :

Evolution des bases fiscales

La valeur locative cadastrale d'un bien immobilier sert de base aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières). Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties (date de la dernière révision générale). C'est pourquoi, pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, elle est revalorisée chaque année par des coefficients forfaitaires nationaux fixés annuellement par les lois de finances. Depuis 2007, ces revalorisations ont été les suivantes en pourcentage :

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1,80	1,60	2,50	1,20	2,00	1,80	1,80	0,90	0,90	1,00

Cette baisse de cotisation due au CNFPT est toutefois plus que compensée par la hausse des cotisations retraites.

TENDANCES BUDGETAIRES
ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE
Programme des investissements

1. Analyse de l'historique des résultats des comptes administratifs

Pour la section de fonctionnement, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents (soit l'effort financier propre à chaque exercice, ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DF	3 420 960,85	3 381 541,00	3 379 896,56	3 437 771,23	3 678 354,05	3 389 523,49
RF	3 801 906,26	4 123 188,59	4 016 505,39	3 820 464,72	3 667 714,41	3 678 354,05
Balance	**380 945,41**	**741 647,59**	**636 608,83**	**382 693,49**	**- 10 639,64**	**288 830,56**

Ces données sont toutefois à corriger des éléments suivants :

- En 2011, la Commune a cédé des terrains à la SCI Imhotep pour la construction du commerce nommé "le Patio" pour la somme de 179 960 €. Il s'agit d'une opération exceptionnelle liée à une cession d'actifs.
- En 2012, la Commune de Bouzonville a émis un titre de recette de 94 752,20 € suite à la mise en débet du comptable de la collectivité. En outre, les indemnisations de l'assureur de la Commune ont été exceptionnellement élevées, à hauteur de 21 083,16 €.
- En 2014, les opérations de cessions mobilières et immobilières suivantes ont été réalisées : cession d'un débit de boisson pour un montant de 4 000 € et cession des jardins du presbytère pour un montant de 30 393 €.
- En 2015, l'annulation partielle du titre de mise en débet du comptable de la collectivité a été prise en charge à hauteur de 93 752,20 € en dépenses.

La balance de la section de fonctionnement, corrigée de ces éléments exceptionnels aurait été la suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DF	3 420 960,85	3 381 541,00	3 379 896,56	3 437 771,23	3 678 354,05	3 295 771,29
RF	3 801 906,26	3 943 228,59	3 900 670,03	3 820 464,72	3 633 321,14	3 678 354,05
Balance	**380 945,41**	**561 687,59**	**520 773,47**	**382 693,49**	**- 45 032,64**	**382 582,76**

En ajoutant les reports d'un exercice sur l'autre, les balances consolidées ont été les suivantes en fonctionnement :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultats	380 945,41	741 647,59	636 608,83	382 693,49	289 559,62	288 830,56
Reports	152 460,26	297 285,42	342 492,93	522 695,70	46 461,75	341 958,08
Balance	**533 405,67**	**1 038 933,01**	**979 101,76**	**905 389,19**	**336 021,37**	**630 787,64**

Pour la section d'investissement, les résultats des comptes administratifs, hors report des exercices précédents et excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 (soit l'effort financier propre à chaque exercice, ou résultat d'exploitation) ont été les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DI	882 873,90	1 091 118,99	1 559 914,84	1 487 970,84	2 105 185,53	904 251,24
RI*	651 844,21	759 350,77	571 493,44	994 702,38	1 344 599,69	1 116 797,26
Balance	**- 231 029,69**	**- 331 768,22**	**- 988 421,40**	**- 493 268,46**	**- 760 585,84**	**212 546,02**

* hors excédent de fonctionnement capitalisé

En ajoutant le résultats reporté de l'année précédente ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé, les résultats, hors restes à réaliser, ont été les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Résultats	- 231 029,69	- 331 768,22	- 988 421,40	- 493 268,46	- 760 585,84	212 546,02
Reports	- 263 474.38	-139 369 65	- 235 007,62	- 526 988,94	- 563 851,34	-465 509,74
EFC*	355 134,42	236 130,25	696 440,08	456 406,06	858 927,44	0,00
Balance	**- 139 369,65**	**- 235 007,62**	**- 526 988,94**	**- 563 851,34**	**- 465 509,74**	**- 252 963,72**

* Excédent de fonctionnement capitalisé

- En fonctionnement, l'effort consenti sur l'exercice s'est nettement amélioré en 2015 par rapport à 2014. Le montant reste toutefois faible par rapport à 2011 et 2012. Une amélioration du résultat d'exploitation passe par une diminution des dépenses et/ou une augmentation des recettes d'une exercice sur l'autre. Du fait du caractère contraint de la plupart de nombre de dépenses et de recettes (diminution des dotations de l'Etat, hausses mécaniques de certains postes de dépenses), le nombre de postes d'intervention sont restreints :

  - les impôts,
  - le volume des subventions aux associations
  - la masse salariale,
  - le provisionnement des investissements futurs.

- En investissement, pour la première fois en 2015, le résultat d'exécution a été positif, par une meilleure adéquation des ressources aux dépenses, mais surtout par la modération des dépenses à un niveau inférieur à 1 million d'euros, sur des opérations subventionnées. Il conviendra de poursuivre dans cette voie, afin de continuer à réduire le déficit d'investissement

2. Gestion de la dette

L'évolution du stock de la dette (c'est à dire du capital restant dû au 1er janvier de chaque année), ainsi que des annuités est la suivante sur la période 2002 à 2031 :

Exercice	Capital restant dû 1er janvier sur emprunts existants	Date par habitant de bouzonville	Dette par habitant de la strate (national)	Annuités sur emprunts existants au 01/01/16	Annuité de la dette par habitant Bouzonville	Annuités de la strate (national)	Disponibilités cumulées dégagées	Capacité cumulé à emprunter à annuités globalement constantes
2002	4 237 340,59	968,00	549,00	607 661,60	143,00	95,00		
2003	4 038 772,97	862,00	498,00	653 661,10	158,00	115,00		
2004	4 319 994,99	920,00	535,00	668 641,71	164,00	81,00		
2005	4 105 949,34	868,00	551,00	646 432,96	162,00	80,00		
2006	4 203 530,46	893,00	574,00	628 268,47	150,00	81,00		
2007	3 957 892,69	821,00	535,00	664 085,17	161,00	71,00		
2008	3 462 203,66	886,00	539,00	675 907,40	164,00	77,00		
2009	2 941 032,60	797,00	583,00	606 449,45	152,00	80,00		
2010	3 409 679,30	705,00	589,00	617 970,06	144,00	83,00		

2011	3 466 620,63	720,00	569,00	489 711,01	113,00	85,00		
2012	3 087 244,82	652,00	800,00	424 765,54	99,00	105,00		
2013	3 274 863,58	713,00	814,00	358 764,58	84,00	106,00		
2014	3 716 749,31	822,00	793,00	394 766,14	95,00	104,00		
2015	3 430 588,90	836,73	710,00	397 801,08	97,02	105,00		
2016	3 139 781,39	765,80		363 780,91	88,73		34 020,17	511 184,00
2017	2 872 758,88	700,67		359 810,67	87,76		37 990,41	570 840,46
2018	2 601 185,75	634,44		338 216,38	82,49		59 584,70	895 314,31
2019	2 342 860,28	571,43		334 227,51	81,52		63 573,57	955 250,71
2020	2 080 456,92	507,43		330 238,90	80,55		67 562,18	1 015 183,20
2021	1 813 814,06	442,39		296 207,87	72,25		101 593,21	1 526 530,38
2022	1 573 149,88	383,70		284 682,59	69,43		113 118,49	1 699 708,20
2023	1 336 783,79	326,04		281 410,73	68,64		116 390,35	1 748 870,87
2024	1 096 408,71	267,42		247 293,58	60,32		150 507,50	2 261 512,08
2025	882 735,01	215,30		219 633,27	53,57		178 167,81	2 677 133,39
2026	689 508,64	168,17		207 292,70	50,56		190 508,38	2 862 561,68
2027	501 653,94	122,35		136 131,01	33,20		261 670,07	3 931 830,80
2028	379 365,09	92,53		128 754,34	31,40		269 046,74	4 042 671,98
2029	260 193,41	63,46		99 899,74	24,37		297 901,34	4 476 238,59
2030	166 250,00	40,55		37 679,71	9,19		360 121,37	5 411 151,13
2031	131 250,00	32,01		37 067,20	9,04		360 733,88	5 420 354,65

Le montant cumulé de l'épargne budgétaire supplémentaires attendrait 67 500 € en 2020 à la fin de la mandature en cours.

Inversement, la capacité d'emprunt cumulée atteindrait 1 015 183,20 € en 2020 à annuités constantes.

Exprimés sous une forme graphique, ces mêmes chiffres produisent les illustrations suivantes :

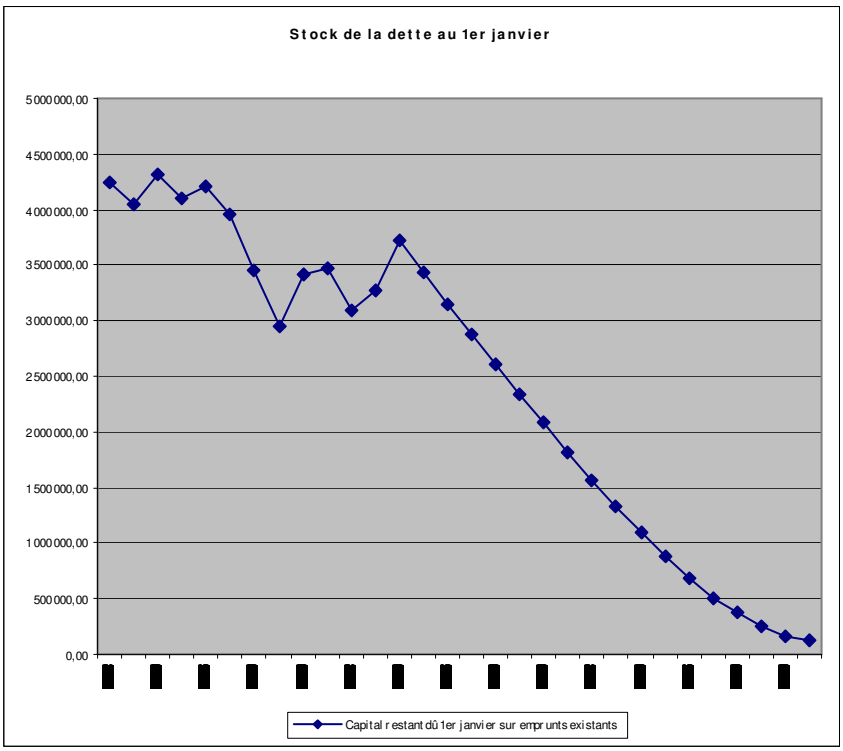

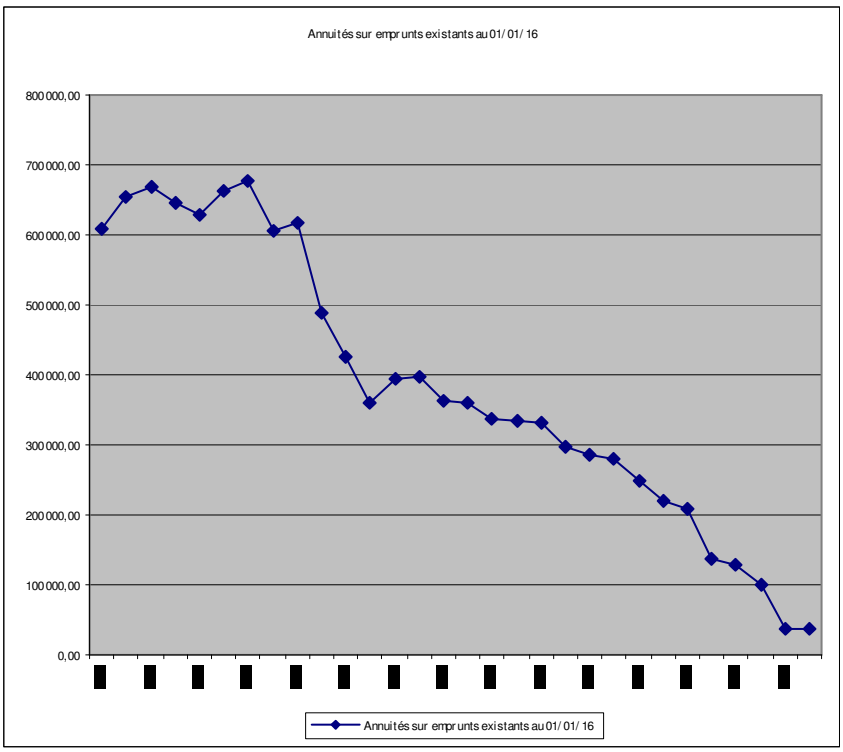

Dans l'hypothèse d'un achat d'une partie de l'ensemble immobilier rue d'Eller, le coût pourrait être au maximum de 450 000 €, outre de possibles autres projets immobiliers.

Cette acquisition suppose la réalisation d'un emprunt de 500 000 €. L'incidence de cet emprunt, en admettant qu'il soit réalisé sur 20 ans au taux de 3%, et que le premier remboursement intervienne en juillet 2016 serait la suivante :

Exercice	Stock de la dette au 01/01 avec emprunt 2016	Date par habitant de bouzonville	Dette par habitant de la strate (national)	Annuités existantes plus emprunt 2016	Annuité de la dette par habitant Bouzonville	Annuités de la strate (national)	Gains budgétaires	Capacité cumulé à emprunter à annuités globalement constantes
2002	4 237 340,59	968,00	549,00	607 661,60	143,00	95,00		
2003	4 038 772,97	862,00	498,00	653 661,10	158,00	115,00		
2004	4 319 994,99	920,00	535,00	668 641,71	164,00	81,00		
2005	4 105 949,34	868,00	551,00	646 432,96	162,00	80,00		
2006	4 203 530,46	893,00	574,00	628 268,47	150,00	81,00		
2007	3 957 892,69	821,00	535,00	664 085,17	161,00	71,00		
2008	3 462 203,66	886,00	539,00	675 907,40	164,00	77,00		
2009	2 941 032,60	797,00	583,00	606 449,45	152,00	80,00		
2010	3 409 679,30	705,00	589,00	617 970,06	144,00	83,00		
2011	3 466 620,63	720,00	569,00	489 711,01	113,00	85,00		
2012	3 087 244,82	652,00	800,00	424 765,54	99,00	105,00		
2013	3 274 863,58	713,00	814,00	358 764,58	84,00	106,00		
2014	3 716 749,31	822,00	793,00	394 766,14	95,00	104,00		
2015	3 430 588,90	836,73	710,00	397 801,08	97,02	105,00		
2016	3 139 781,39	765,80		380 418,84	92,79		17 382,24	
2017	3 363 563,65	820,38		393 086,53	95,87		4 714,55	70 840,46
2018	3 073 181,58	749,56		371 492,24	90,61		26 308,84	395 314,31
2019	2 795 475,08	681,82		367 503,37	89,63		30 297,71	455 250,71
2020	2 513 101,20	612,95		363 514,76	88,66		34 286,32	515 183,20
2021	2 225 880,40	542,90		329 483,73	80,36		68 317,35	1 026 530,38
2022	1 964 012,38	479,03		317 958,45	77,55		79 842,63	1 199 708,20
2023	1 705 797,51	416,05		314 686,59	76,75		83 114,49	1 248 870,87

2024	1 442 909,10	351,93		280 569,44	68,43		117 231,64	1 761 512,08
2025	1 206 037,31	294,16		252 909,13	61,69		144 891,95	2 177 133,39
2026	988 907,26	241,20		240 568,56	58,68		157 232,52	2 362 561,68
2027	776 421,82	189,37		169 406,87	41,32		228 394,21	3 431 830,80
2028	628 753,06	153,35		162 030,20	39,52		235 770,88	3 542 671,98
2029	483 429,53	117,91		133 175,60	32,48		264 625,48	3 976 238,59
2030	362 538,82	88,42		70 955,57	17,31		326 845,51	4 911 151,13
2031	299 771,90	73,12		70 343,06	17,16		327 458,02	4 920 354,65

Si l'emprunt de 500 000 € est réalisé, l'épargne budgétaire d'ici la fin de la mandature n'atteindrait plus que 34 200 € en fin de mandature, **sous réserve qu'aucun autre emprunt ne soit contracté pendant les exercices 2017, 2018 et 2019**.

Inversement, la capacité d'emprunt cumulée, en annuités constantes, serait de 515 200 € en fin de mandature.

Exprimés sous une forme graphique, ces mêmes chiffres produisent les illustrations suivantes :

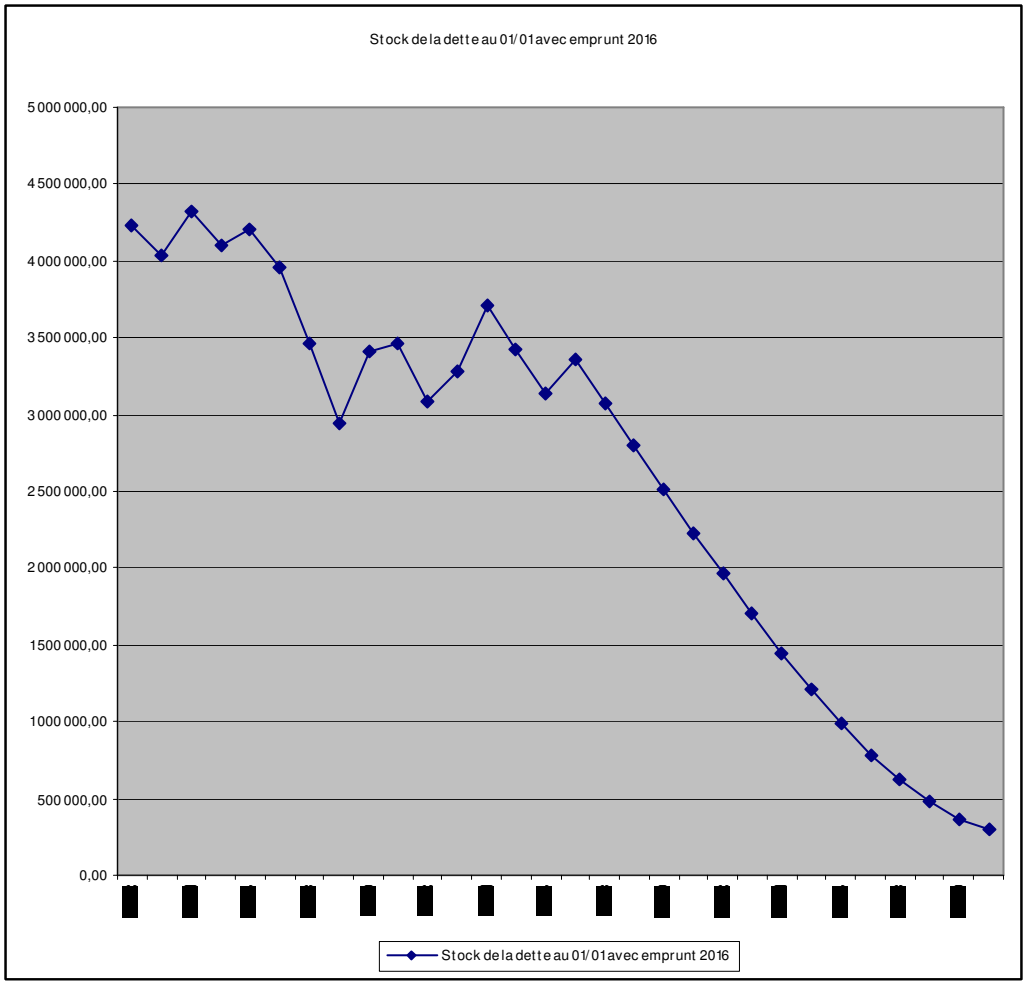

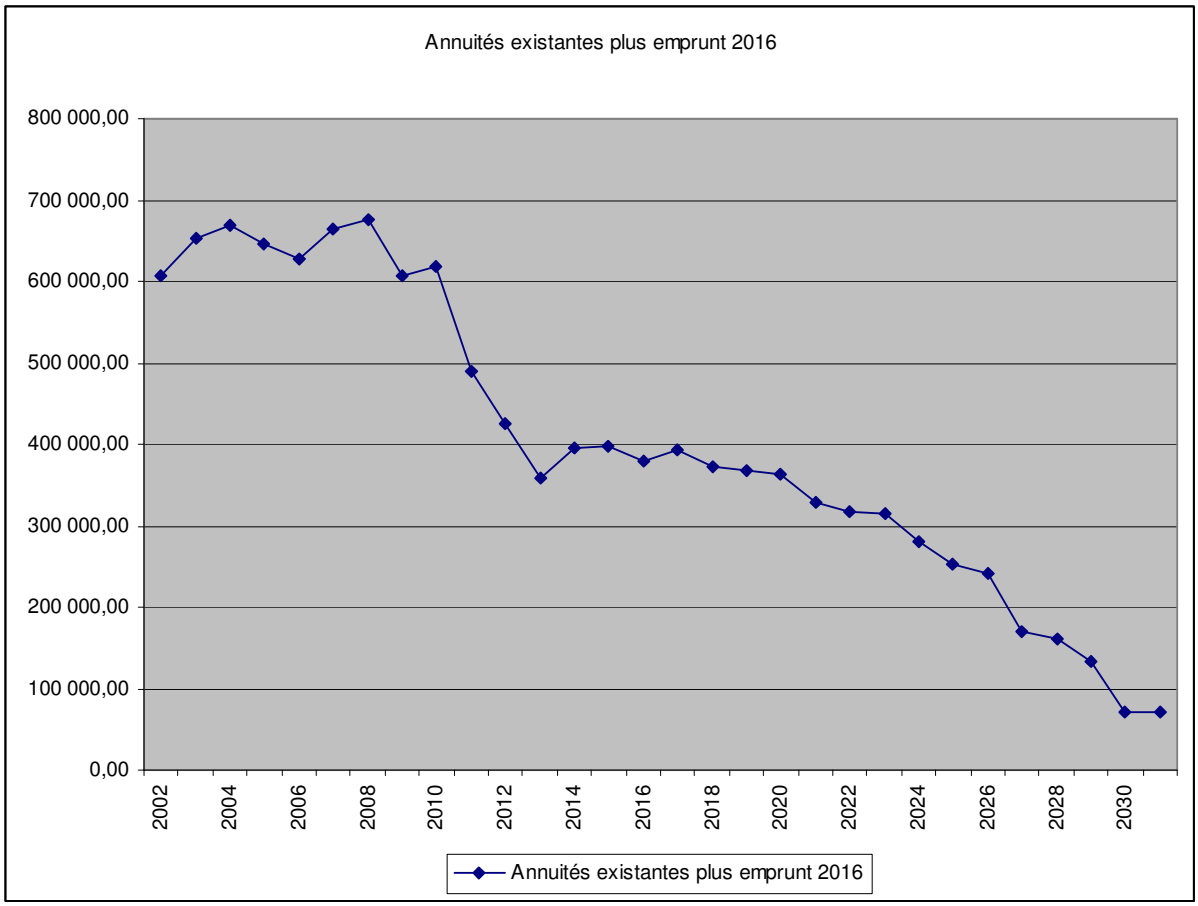

3. Les recettes de fonctionnement

- Les dotations de l'Etat

S'agissant des dotations de l'Etat, les montants notifiés ont été les suivants :

Dotation	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DGF*	395 884	395 756	391 552	388 582	382 128	338 038
Contribution ****	0	0	0	0	- 30 023	- 68 378
DNP**	0	0	14 780	16 398	19 512	23 414
DSR***	55 113	55 953	64 591	73 956	84 523	99 822
Total	**450 997**	**451 709**	**471 923**	**478 936**	**456 140**	**392 896**
Variation / n-1		+ 712	+ 20 214	+ 7 013	- 22 796	- 63 244
Variation cumulée		+ 712	+ 20 926	+ 27 939	- 5 143	- 68 387

* Dotation globale de Fonctionnement
** Dotation Nationale de Péréquation
*** Dotation de Solidarité Rurale
**** Contribution de la commune au redressement des finances publiques

Ainsi, la baisse des dotations de l'Etat a surtout été sensible à partir de 2015. La baisse des dotations se poursuivra jusqu'en 2017.

- Les impôts

Comme le montre le tableau ci-dessous, les impôts directs à Bouzonville restent sensiblement inférieurs à ceux prélevés dans les communes de Moselle de taille comparable :

Taxe d'habitation							
Année	**Algrange**	**Boulay**	**Bouzonville**	**Créhange**	**Nilvange**	**Phalsbourg**	**Sierck les Bains**
2010	15,55%	11,42%	9,31%	11,58%	13,86%	11,12%	12,75%
2011	15,55%	12,11%	9,43%	12,00%	14,00%	18,74%	19,50%
2012	15,55%	12,84%	9,53%	12,00%	14,00%	18,74%	19,50%
2013	15,55%	12,84%	9,63%	12,00%	14,00%	18,74%	19,50%
2014	15,55%	13,23%	9,63%	12,00%	14,00%	18,74%	20,18%
2015	16,55%	13,50%	9,63%	13,00%	14,00%	18,74%	20,18%
Taxe sur le foncier bâti							
Année	**Algrange**	**Boulay**	**Bouzonville**	**Créhange**	**Nilvange**	**Phalsbourg**	**Sierck les Bains**
2010	15,08%	12,65%	13,22%	14,81%	14,38%	11,51%	15,09%
2011	15,08%	13,16%	13,38%	15,34%	14,52%	11,51%	15,09%
2012	15,08%	13,69%	13,52%	15,34%	14,52%	11,51%	15,09%
2013	15,08%	13,69%	13,66%	15,34%	14,52%	11,51%	15,09%
2014	15,08%	14,10%	13,66%	15,34%	14,52%	11,51%	15,62%
2015	16,08%	14,38%	13,66%	16,61%	14,52%	11,51%	15,62%
Taxe sur le foncier non bâti							
Année	**Algrange**	**Boulay**	**Bouzonville**	**Créhange**	**Nilvange**	**Phalsbourg**	**Sierck les Bains**
2010	66,67%	52,32%	37,41%	42,94%	80,10%	51,22%	50,94%
2011	66,67%	53,37%	37,87%	44,49%	80,89%	53,70%	53,41%
2012	66,67%	55,44%	38,27%	44,49%	80,89%	53,70%	53,41%
2013	66,67%	55,44%	38,67%	44,49%	80,89%	53,70%	53,41%
2014	66,67%	57,10%	38,67%	44,49%	80,89%	53,70%	55,26%
2015	70,96%	58,24%	38,67%	48,20%	80,89%	53,70%	55,26%

M. le Maire, conformément aux engagements pris, souhaite poursuivre la politique de maîtrise de la fiscalité.

Ainsi, la ville de Bouzonville a augmenté ses impôts pour la dernière fois en 2013, preuve de la modération fiscale pratiquée par l'équipe municipale en place.

Les bases d'imposition sont toutefois revalorisées chaque année par les services fiscaux. Si la Ville de Bouzonville, sur la période 2010-2015 a augmenté ses taux de 3,37% en cumulé glissé, les produits perçus ont quant eux augmenté de 14,47% sur la même période, pour une inflation cumulée de 5,60%.

Le contexte économique difficile tend à diminuer le pouvoir d'achat des ménages. Malgré les baisses de ressources auxquelles la Commune est confrontée, il serait dans l'absolu d'autant plus important de poursuivre la politique actuelle de modération fiscale que le produit prélevé sur les ressources des ménages augmenteront mécaniquement plus rapidement que l'augmentation du pouvoir d'achat.

Toutefois, eu égard au contexte de baisse des dotations de l'Etat (voir ci-dessous) et compte tenu de projets importants actuellement en cours, la question d'une variation raisonnée des taux d'imposition se pose à nouveau.

En admettant que la Commune décide d'augmenter ses **taux de 3%** par an jusqu'à la fin de la mandature, et compte tenu d'une **hypothèse de croissance de 1% des bases de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et d'une stabilité du foncier non bâti**, les résultats seraient les suivants :

Bases						
Impôts	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	3 818 349	3 856 532	3 895 098	3 934 049	3 973 389	4 013 123
TFB	5 267 218	5 319 890	5 373 089	5 426 820	5 481 088	5 535 899
TFNB	63 661	63 661	63 661	63 661	63 661	63 661
Taux						
Impôts	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	9,63%	9,92%	10,22%	10,53%	10,85%	11,18%
TFB	13,66%	14,07%	14,49%	14,92%	15,37%	15,83%
TFNB	38,67%	39,83%	41,02%	42,25%	43,52%	44,83%
Produits						
Taux	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	367 707	382 568	398 079	414 255	431 113	448 667
TFB	719 502	748 509	778 561	809 682	842 443	876 333
TFNB	24 618	25 356	26 114	26 897	27 705	28 539
Total	**1 113 842**	**1 156 433**	**1 202 754**	**1 250 834**	**1 301 261**	**1 353 539**
Gains cumulés / 2015		**42 591**	**88 912**	**136 992**	**187 419**	**239 697**

Si l'augmentation annuelle était de **2%,** les résultats seraient les suivants :

Taux						
Impôts	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	9,63%	9,82%	10,02%	10,22%	10,42%	10,63%
TFB	13,66%	13,93%	14,21%	14,49%	14,78%	15,08%
TFNB	38,67%	39,44%	40,23%	41,03%	41,85%	42,69%
Produits						
Taux	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	367 707	378 711	390 289	402 060	414 027	426 595
TFB	719 502	741 061	763 516	786 346	810 105	834 814
TFNB	24 618	25 108	25 611	26 120	26 642	27 177
Total	**1 113 842**	**1 144 880**	**1 179 416**	**1 214 526**	**1 250 774**	**1 288 586**
Gains cumulés / 2015		**31 038**	**65 574**	**100 684**	**136 932**	**174 744**

Enfin, si la hausse annuelle était de **1%**, les résultats seraient les suivants :

Taux						
Impôts	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	9,63%	9,73%	9,83%	9,93%	10,03%	10,13%
TFB	13,66%	13,80%	13,94%	14,08%	14,22%	14,36%
TFNB	38,67%	39,06%	39,45%	39,84%	40,24%	40,64%
Produits						
Taux	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
TH	367 707	375 241	382 888	390 651	398 531	406 529
TFB	719 502	734 145	749 009	764 096	779 411	794 955
TFNB	24 618	24 866	25 114	25 363	25 617	25 872
Total	**1 113 842**	**1 134 252**	**1 157 011**	**1 180 110**	**1 203 559**	**1 227 356**
Gains cumulés / 2015		**20 410**	**43 169**	**66 268**	**89 717**	**113 514**

Ces hausses proposées de la fiscalité sont certes potentiellement importantes en valeur relative.

Toutefois, si l'option d'une hausse annuelle de 3% par an était retenue, les taux obtenus en 2020 resteraient nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les communes mosellane de taille comparable, même en admettant que ces dernière n'augmentent pas du tout leurs impôts d'ici 2020.

Les effets cumulatifs de la hausse des impôts permettraient de rattraper les effets des baisses des dotations de l'Etat.

Il n'est donc pas exclu d'augmenter les impôts en 2016 dans une proportion qui reste à déterminer.

- La fiabilité des inscriptions budgétaires en recettes

Afin de sécuriser les recettes de fonctionnement inscrites au budget, il conviendra de poursuivre l'effort entrepris visant à suivre de près et de manière systématique les encaissements. Cela implique un travail de fonds pour relancer les débiteurs de la collectivité et le cas échéant, entamer des procédures contentieuses

4. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel

Au 1er janvier 2016, l'état du personnel permanent était le suivant :

n°	Genre	Agent	Age au 31/12/15	ETP	Catégorie
1	M	ARNOULD Roland	61	1,00	B
2	Mme	BAUER Karine	44	1,00	C
3	Mme	BOUREAU Nathalie	43	1,00	C
4	Mme	BRACH Marie Anne	51	0,56	C
5	M	CAPUTO Jean Claude	48	1,00	C
6	Mme	CAVELIUS Annick	52	1,00	C
7	Mme	CHABANE Fatma	52	0,99	C
8	Mme	COLCHEN Diane	29	1,00	C
9	M	ESCH Claude	49	1,00	C
10	M	FOUSSE Gérard	52	1,00	C
11	Mme	FRENZ Delphine	33	1,00	C
12	M	GEHL Roland	53	1,00	C
13	M	GETTE Pascal	59	1,00	B
14	M	HERDER Christian	48	1,00	C
15	M	HINKEL Christophe	55	1,00	C
16	M	JOLIVALT Cédric	25	1,00	C
17	M	JOLIVALT François	48	1,00	C
18	Mme	LADENER Nathalie	48	0,76	C
19	Mme	LANFRIT Josiane	52	0,29	C
20	M	LANFRIT Michael	32	1,00	C
21	Mme	LAUX Christiane	53	1,00	C
22	Mme	LHOUSSENE Blandine	45	0,99	C
23	Mme	LO PRESTI Thérèse	57	0,50	C
24	Mme	MARTIN Julie	24	1,00	C
25	Mme	MARTINY Maryse	59	0,99	C
26	Mme	MESEMBOURG Myriam	45	0,50	C

27	Mme	MULOT Cyrielle	25	1,00	C
28	Mme	NINANE Joëlle	45	1,00	C
29	M	NINANE Philippe	48	1,00	A
30	M	PEAN Stéphane	45	1,00	B
31	M	PRUDHOMMEAU Alain	51	1,00	C
32	Mme	REYNAUD Delphine	45	0,54	C
33	M	ROLL Christopher	24	1,00	C
34	Mme	ROUX Mireille	41	0,64	C
35	Mme	SCHECK Christel	42	0,99	C
36	M	THEOBALD Hubert	55	1,00	C
37	Mme	VING Nadège	56	0,94	C
38	M	WAX Dominique	51	1,00	C
39	M	WEBER Claude	54	1,00	B
40	Mme	WEBER Corinne	45	1,00	C
				36,69	

- soit au total 40 agents, représentant 36,69 Equivalent Temps Plein (ETP),
- la moyenne d'âge était de 46,1 ans,
- le nombre d'agents de catégorie A était de 1, celui des catégories B de 4 et de 35 pour les catégories C,
- 18 des agents permanents étaient des hommes et 22 des femmes.

La masse salariale constatée au compte administratif 2015 au chapitre 012 (Salaires et charges) a été de **1 541 793,10 €.**

A effectifs et grades égaux, la masse salariale 2016 devrait être en légère baisse du fait :

- du remboursement à la commune de Falck du coût de la formation de la policière municipale recrutée en 2015 suite à sa mutation, soit un montant de 11 466,32 €,
- du paiement en 2015, de la somme de 52 688,84 € au titre de l'assurance statutaire de personnel représentant la période 2014-2015, contre 21 034,40 € pour 4 trimestres pour 2015, soit un surcoût budgétaire de 31 654,44 €,
- d'une politique de modération salariale entamée dès début 2015 qui continuera à produire ses effets dans les années à venir.

Le projet d'optimisation des services municipaux présenté au Conseil Municipal le 29 octobre 2015 prévoit :

- le recrutement d'un adjoint au directeur du pôle technique. Le poste a été créé par le Conseil Municipal du 21 décembre 2015. Le recrutement est actuellement en cours et devrait se concrétiser au mois de juillet 2016.
- le recrutement, à terme, d'un directeur du pôle culturel. Ce poste budgétaire n'a pas encore été créé.

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, la Commune de Bouzonville s'est vue notifier les mouvements de personnel suivants :

- la demande de mutation d'un ouvrier municipal à la commune de Filstroff avec effet au 27 avril 2016,
- le départ à la retraite du responsable du service périscolaire avec effet au 1er mai 2016,

- la demande de mutation de la responsable de l'espace culturel à la Commune d'Epernay, avec effet au 18 mai 2016.

Il y a donc lieu de procéder à certains recrutements pour pourvoir les postes qui seront prochainement vacants, à commencer par le poste d'adjoint au chef des services techniques en cours. Toutefois, dans l'optique d'une mise en oeuvre plus rapide que prévue du projet d'optimisation des services, il est proposé de redéfinir les postes existants comme suit :

- poursuivre le recrutement de l'adjoint au directeur du pôle technique tel qu'il a été décidé par le Conseil Municipal,
- transformer le poste de l'agent de bibliothèque en poste à temps plein (à mi-temps actuellement) pour assurer le fonctionnement de l'espace culturel,
- créer le poste budgétaire de responsable du responsable du pôle culturel, ayant par ailleurs autorité sur l'agent de la médiathèque mentionnée ci-dessus (à noter que ces deux mesures concernant le pôle culturel permettent d'économiser 0,50 ETP par rapport au projet initial d'optimisation des services),
- l'éventuel non remplacement à titre définitif de l'ouvrier municipal ayant demandé sa mutation, le projet d'optimisation des services municipaux ayant laissé en suspens la question d'un sureffectif estimé à 2 équivalents temps plein aux ateliers municipaux,

Reste à mesurer l'impact budgétaire en année pleine de ces propositions.

Les coûts budgétaires des agents mentionnés ayant vocation à quitter les services municipaux ou dont le temps de travail pourrait être modifié a été le suivant en 2015 :

Postes actuels	**Coût 2015**	**Nombre d'ETP**
Poste directeur pôle scolaire et périscolaire	36 796,01	1,00
Poste responsable médiathèque	30 141,22	1,00
Poste agent bibliothèque	15 592,67	0,50
Poste ouvrier municipal	41 126,45	1,00
TOTAL	**123 656,35**	**3,50**

Dans l'hypothèse de recrutements selon les modalités décrites ci-dessus, et compte tenu des indices moyens les coûts, en année pleine seraient les suivants :

Postes de recrutement	**Coût minimal**	**Coût moyen**	**Coût maximal**	**Nombre d'ETP**
Adjoint au Directeur du pôle technique	38 656,58	47 276,14	55 895,70	1,00
Directeur du pôle culturel	41 705,44	48 800,57	55 895,70	1,00
Agent de médiathèque (1ETP)	34 015,48	36 899,86	39 784,23	1,00
Total	**114 377,50**	**132 976,57**	**151 575,63**	**3,00**

Force est donc de constater que dans cette hypothèse, les coûts seraient sensiblement les mêmes, surtout si l'on prend en compte le tassement de la dépense liée aux salaires en charge en 2016 par rapport à 2015 évoqué ci-dessus.

S'agissant du seul exercice 2016, les coûts seraient d'ailleurs inférieurs, compte tenu des décalages temporels entre le départ des agents et l'arrivée de leurs remplaçants et de la situation d'un ouvrier municipal en congés sans soldes pour 6 mois pour raisons familiales depuis le 4 janvier de cette année.

Le nombre d'Equivalents Temps Pleins diminuerait globalement de 0,50 postes (36,19 au 31 décembre 2016 contre 36,69 au 1er janvier), pour un nombre d'agents inchangé et un coût comparable.

- Les subventions aux associations

S'agissant des subventions versées et/ou rattachées elles ont représenté les sommes suivantes ces dernières années :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
subventions	208 780,49	201 660,61	201 851,11	199 144,41	197 524,57	176 500,77

Force est de constater la diminution en euros courants. Le montant 2016 ne pourra excéder celui de 2015.

Ce bilan est toutefois à relativiser compte tenu du fait que les contributions de la collectivité aux organismes de protection sociale en faveur du personnel ont été sorties progressivement du chapitre 65 - charges de gestion courante, pour être imputés au chapitre 012 - charges de personnel. il en va de même pour les dépenses relatives au FISAC qui, pour le volet fonctionnement sont depuis quelques années rattachées au chapitre 67 - charges exceptionnelles.

Il n'en reste pas moins, que, même si le poste de subvention est facultatif pour la collectivité, il ne semble pas réaliste d'imposer des diminutions importantes supplémentaires.

- En fonctionnement, concernant l'ACAB :

La subvention de l'Etat est de 22 175 €, dont 8 894 € ont déjà été versé en 2015. Restent donc 13 281 € à percevoir, plus 10 000 € de budget annuel de la Commune en 2016, plus le rattachement de la même dotation non versée en 2015, soit potentiellement 30 781,00 € cette année.

- Impact des rythmes scolaires

L'impact financier de la mise en place des rythmes scolaires et des Nouvelles Activités Périscolaires ne sont pas encore pleinement mesurées.

- Economies d'énergie

Une réflexion sera également entreprise en vue de réaliser des économies d'énergie et notamment d'électricité.

5. Travaux 2016

En 2015, un certain nombre d'opérations, d'acquisitions et de provisions ont dû être reportées à 2016.

Pour les travaux, il s'agit des opérations suivantes :

Imputation	Libellé	Dépenses
DI 2313 469	Divers travaux à la gendarmerie	17 500,00
DI 2313 470	Plafonds du gymnase	145 000,00
DI 2313 490	Divers travaux à la salle des fêtes	21 000,00
DI 2315 492	Captage de la source d'Aidling	17 800,00
TOTAL		**201 300,00**

Le budget primitif 2015 avait été amputé des provisions afférentes à l'acquisition future de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis de 250 000 €, ainsi que des provisions pour la deuxième tranche de la mise en peinture du Groupe Scolaire Pol Grandjean (50 000 €).

Conformément à l'engagement pris par le Maire, ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2016, à l'exception du captage de la source d'Aidling qui a été réalisée en régie en 2015.

De même, les dépenses et recettes suivantes seront prévues en 2016 au titre des restes à réaliser de l'exercice 2015 :

DEPENSES						
CH	**Art.**	**Op.**	**Fonct°**	**Description**	**Tiers**	**Montant**
20	2031		01	Etude carrefour RD65 / RD 918	MATEC	2 856,00
20	2051		020	Outil informatique gestion droits des sols	CMSDI	3 726,00
204	20422	381	90	Subventions Equipement FISAC	Divers commerçants	36 796,17
21	2121		823	Amendements EV cimetières	Top Nature	3 611,10
21	21316		026	Columbarium de Heckling	Granimond	4 548,00
21	2135	474	414	Mur de tir archers	Archers	3 500,00
21	2135	475	411	Tapis coco gymnase	Peintures Bernard	7 998,00
21	2135	488	813	Monnayeur sur toilettes Parc Nied	Protecsan	7 859,93
21	2138		01	Achat de 4 chalets de Noël	CMPM	4 080,00
21	2138		01	Planchers chalets de Noël	Scierie de la Nied	412,80
21	2152		814	Remplacement mat éclairage public	BG Lum	3 348,00
21	2152	496	822	Mise à niveau passage rue des chênes	-	3 100,00
21	2152	497	821	Achat mobiliser urbain divers	-	9 276,00
21	2158		411	Chariots tapis gymnase	Mangin Jean Paul	4 320,00
21	2184		01	Armoire rangement service technique	Bruneau	777,00
21	2188		01	Installation électrique chalets de Noël	Weldom	143,40
21	2188	506	822	Panneaux lumineux divers	-	6 600,00
23	2313	471	020	Rénovation façade Mairie	Peintures Bernard	13 822,20
23	2313	472	71	Tubage logement croix rouge	Hoermann	1 668,00
23	2313	473	411	Chaperon en zinc couloir n°9	Altmaier	486,00
23	2313	491	411	Travaux divers SDF	Altmaier	2 884,80
23	2313	481	414	Bardage tennis couvert	Toiture Tec	5 446,80
23	2313	481	414	Planches et divers entretien tennis couvert	CMPM	289,32
23	2315	454	822	Aménagement du Parc de la Nied	Muller TP	239 566,14
23	2315	468	822	Tourne à Gauche route de Sarrelouis	Eurovia	11 265,59
TOTAL DES RESTES A REALISER EN DEPENSES						**378 381,25**

RECETTES						
CH	**Article**	**Opération**	**Fonction**	**Description**	**Tiers**	**Montant**
13	1321	381	90	Subvention équipement fisac	Etat	18 397,73
13	1321	499	212	Subvention TBI Ecole Pol Grandjean	Etat	7 000,00
13	1322	381	90	Subvention équipement fisac	Région Lorraine	13 798,30

13	1322	454	822	Subvention Parc de la Nied	Région Lorraine	133 668,20
13	1323	454	822	Subvention Parc de la Nied	Département	198 297,34
13	1346	468	822	Participation CCB Tourne à gauche	CCB	11 265,59
TOTAL DES RESTES A REALISER EN RECETTES						**382 427,16**

- La décision de réaliser la **deuxième tranche de travaux pour l'aménagement du parc de la Nied** entraîne, outre les restes à réaliser à hauteur de 239 500 €, l'inscription de 195 000 € en crédits nouveaux, soit 435 000 €.

- La mise en oeuvre d'une étude de faisabilité économique de la rénovation de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis.

- La commission des travaux et des affaires immobilières a également émis le souhait de faire l'acquisition de tout ou partie de **l'ensemble immobilier de la rue d'Eller** (anciennement CMPM) en vue d'y réaliser un aménagement sécuritaire au profit du Groupe Scolaire Pol Grandjean et un coût estimé à 450 000 €. Il est donc proposé de réaliser un emprunt de l'ordre de 500 000 € en prévision de l'éventuelle réalisation de l'ensemble des opérations immobilières de la Commune en 2016.

- Une réflexion pourra être menée cette année en vue d'une extension des locaux de la gendarmerie (deux logements supplémentaires), suite à une entrevue avec les responsables.

- En conformité avec l'étude d'optimisation des services municipaux, il avait été envisagé de mécaniser le service espaces verts. Des crédits pourraient être inscrits au budget à cet effet dès 2016.

- Enfin, M. le Maire souhaite poursuivre l'effort en faveur du Commerce local via le programme FISAC.

Pour mémoire, l'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation du programme FISAC avaient été inscrits au budget primitif 2015. Une partie a été réalisée et le reste inscrit en crédits rattachés ou en restes à réaliser, comme suit :

En investissement, concernant les entreprises :

Etat				Région	Commune	Total
A	Subvention	59 308,00	A = C x B	44 481,00	14 827,00	118 616,00
B	Taux de subvention	20%	B	15%	5%	40%
A / B	Travaux hors taxes à justifier	296 540,00	C	296 540,00	296 540,00	296 540,00
C	Travaux déjà justifiés	204 551,37	D	204 551,37	204 551,37	204 551,37
D = C x B	Subvention déjà versée	40 910,27	E = D x B	30 682,71	10 227,57	81 820,55
A - D	**Subvention pouvant être mobilisée**	**18 397,73**	**F = A - E**	**13 798,29**	**4 599,43**	**36 795,45**

Les éventuelles dépenses en sus de celles décrites ci-dessus et analysées par la commission des travaux (opérations décalées de 2015 sur 2016, plus restes à réaliser, aménagement du parc de la Nied deuxième tranche et autres études diverses) devront être financées de manière spécifique.

Suite à la présentation du maire, le débat s'engage :

- M. Guy OLLINGER estime que le dossier relatif à l'acquisition et à l'aménagement de l'ensemble immobilier de la rue de Sarrelouis manque de lisibilité. M. le Maire répond que c'est précisément la raison pour laquelle il est prévu, d'une part, de constituer des provisions budgétaires et, d'autre part, de réaliser une étude de faisabilité technique et financière en 2016 qui se traduira par des diagnostics.
- Mme Françoise DALSTEIN estime que les compétences de la CCB ne sont pas pleinement assumées, notamment sur les questions de la rénovation de l'habitat, de la mobilité et de l'insertion. Elle souhaiterait que la Commune de Bouzonville et le CCAS aient un rôle moteur sur ces dossiers. M. le Maire considère qu'il pourrait en effet être opportun de demander une révision des compétences de la CCB.
- M. Roland GLODEN considère que le montant de l'emprunt prévu, soit 500 000 € ne permettra pas de réaliser un volume suffisant de travaux cette année et serait prêt à accepter un emprunt pouvant aller jusqu'à 1 000 000 €. Par ailleurs, il regrette que la Commune ne souhaite pas remplacer M. François JOLIVALT qui effectuera prochainement sa mutation vers la Commune de Filstroff. M. Roland GLODEN n'est pas opposé à une gestion prévisionnelle des emplois communaux visant à profiter du mouvement naturel pour ne pas remplacer tous les ouvriers partant à la retraite. Toutefois, eu égard aux circonstances, il craint que dans l'immédiat, la qualité et la quantité du travail accompli aux espaces verts ne s'en ressentent. M. Denis DELLWING, sur ce dernier point, considère que le projet d'optimisation du fonctionnement des services municipaux réalisé par le prestataire "L'Homme Debout" ne doit pas être mis en oeuvre de manière sélective. M. le Maire estime que le montant supplémentaire disponible pour réaliser des travaux en 2016, outre les restes à réaliser, les provisions, les études et les opérations sur lesquels il s'est engagé pour cette année, serait de l'ordre de 100 000 à 150 000 €. Compte tenu du contexte financier de la Commune (baisse des dotations), il importe de ne pas obérer l'avenir de la collectivité par un recours excessif à l'emprunt. Le projet d'optimisation des services est un cadre général, pas un programme d'action. Il convient de s'adapter aux circonstances. M. le Maire et Mme Marie-Christine VENNER estiment que le courage politique consiste avant tout à réellement mettre en oeuvre les propositions contenues dans le projet d'optimisation des services. La demande de mutation de Mlle Cyrielle MULOT à Epernay est une opportunité qu'il importe de saisir pour réaliser la réorganisation du pôle culturel. S'agissant des ateliers, il reste possible d'avoir recours, en cas de surcharge d'activité, à de la main d'oeuvre temporaire sans s'engager dans des recrutements de fonctionnaires territoriaux.
- M. Clément LARCHER estime que la priorité devrait être donnée à la construction d'une maison médicale dans l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis.
- Sur une éventuelle hausse des impôts, M. Denis DELLWING indique que notre collectivité a une fiscalité plus basse que dans d'autres communes de la même strate démographique au regard de la relative modicité du revenu moyen des habitants de la Commune de Bouzonville. Mme Marie-Christine VENNER considère qu'il convient de maîtriser l'évolution de la fiscalité directe locale. M. le Maire estime qu'une éventuelle augmentation des impôts ne pourrait se justifier que par la réalisation de projets spécifiques.

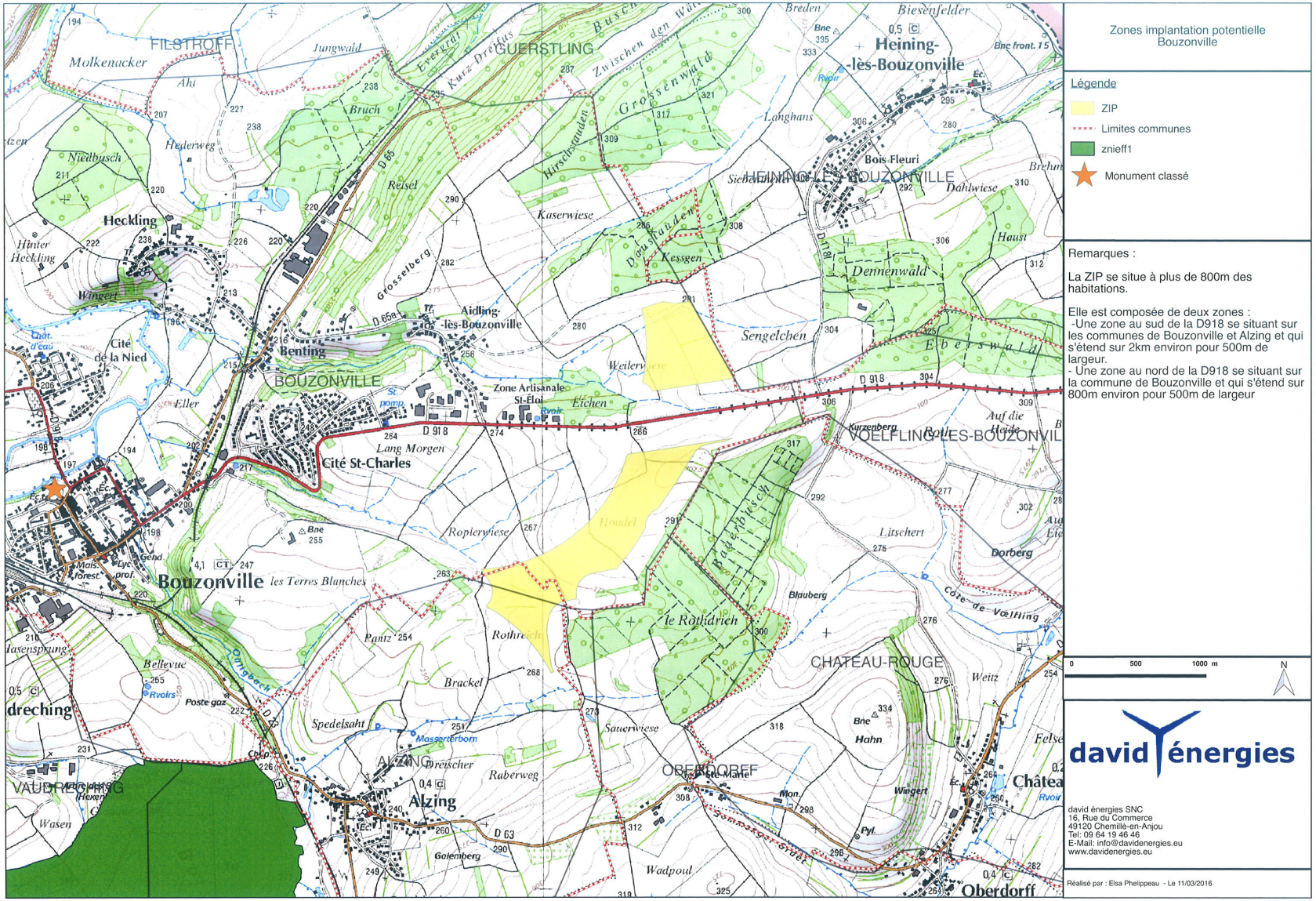
Zones implantation potentielle
Bouzonville
Légende
ZIP
Limites communes
znieff1
Monument classé
Remarques :
La ZIP se situe à plus de 800m des habitations.
Elle est composée de deux zones :
-Une zone au sud de la D918 se situant sur les communes de Bouzonville et Alzing et qui s'étend sur 2km environ pour 500m de largeur.
- Une zone au nord de la D918 se situant sur la commune de Bouzonville et qui s'étend sur 800m environ pour 500m de largeur
0
500
1000 m
N
david énergies
david énergies SNC
16, Rue du Commerce
49120 Chemillé-en-Anjou
Tel: 09 64 19 46 46
E-Mail: info@davidenergies.eu
www.davidenergies.eu
Réalisé par : Elsa Phelippeau - Le 11/03/2016
FILSTROFF
GUERSTLING
Heining-
-lès-Bouzonville
HEINING-LÈS-BOUZONVILLE
Heckling
Aidling-
-lès-Bouzonville
Benting
BOUZONVILLE
Cité St-Charles
Zone Artisanale St-Éloi
Bouzonville les Terres Blanches
VOELFLING-LÈS-BOUZONVILLE
CHATEAU-ROUGE
OBERDORFF
Alzing
Oberdorff
Dreching
VAUDRECHING
Dennenwald
Sengelchen
Kaserwiese
Kessgen
Houdel
Roplerwiese
Lang Morgen
Eichen
Litschert
le Rothdrich
Brackel
Spedelsaht
Sauerwiese
Raberweg
Wadpoul
Galemberg
Dorberg
Bildberg
Côte de Voelfling
Hahn
Weitz
Wingert
Bois Fleuri
Dahlwiese
Hausi
Eberswald
Auf die Heide
Kurzenberg
Cité de la Nied
Eller
Grosselberg
Reisel
Bruch
Niedbusch
Hederweg
Molkenacker
Ahl
Jungwald
Hinter Heckling
Wingert
Wasen
Bellevue
Rothreich
Ranz
Hasensprung
Ohligberg
Massenterbom
Dreischer
Poste gaz
Rivoirs
Rivoir
D 918
D 65
D 65a
D 63
D 18
Bne
Ec.
Mon.
Pyl.
Chap.
Ecr.
Gend.
Mais. forest.
Lyc. prof.
Ch. Ste-Marie